

# Fiche technique



## Assurance cancer

<b>Montants offerts</b>	5 000 \$, 10 000 \$, 25 000 \$, 50 000 \$ et 75 000 \$.
<b>Limite d'âge d'établissement</b>	Disponible pour les personnes âgées de 18 à 80 ans inclusivement.
<b>Durée du contrat</b>	Non résiliable jusqu'à 90 ans.
<b>Prime</b>	Prime garantie pour dix ans. Au bout de cette période de dix ans et à chaque période par la suite, la prime est ajustée pour refléter l'âge atteint ainsi que les taux applicables à ce moment. Cette nouvelle prime est garantie, elle aussi, pour une autre période de dix ans.
<b>Protections couvertes</b>	Cancer majeur : 100 % Cancer mineur : 15 % (sept conditions) Indemnité en cas de décès : 15 %  Définitions standardisées l'ACCAP
<b>Avenants (option)</b>	Option complète pour assurance maladies graves : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Accident vasculaire cérébral</li><li>2. Chirurgie coronarienne</li><li>3. Crise cardiaque (infarctus du myocarde)</li><li>4. Paralyse</li><li>5. Coma</li></ol> Veuillez vous référer au document aperçu du contrat concernant la définition exacte des conditions payables.
<b>Période de survie</b>	30 jours
<b>Période moratoire (cancer seulement)</b>	90 jours
<b>Clause préexistante</b>	24/24
<b>Exclusions et restrictions</b>	Veuillez consulter le document aperçu du contrat pour le détail complet.

